

**Fonds de recherche
sur la société
et la culture**



Appel de propositions portant sur

LES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT

CONCOURS 2005-2006

proposé par

**le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC)**

À NOTER

Type de programmes offerts : Subvention pour projet (durée variable)
Subvention d'infrastructure d'équipe (4 ans)
Subvention d'équipe en émergence (2 ans)
Subvention synthèse de connaissances (1 an)
Soutien à la relève (bourse doctorale de 3 ans
et bourse postdoctorale de 2 ans)

Les informations sur chacun de ces programmes sont proposées dans ce document.

Montant : variable selon les programmes
Lettre d'intention : 2 février 2005 à 16 h
Demande de financement : 20 avril 2005 à 16 h

NOUVEAUTÉ : Mesures particulières pour les études longitudinales

Table des matières

	pages	
Le contexte du programme	3	
Les objectifs du programme	4	
Les priorités de recherche pour l'année 2005-2006	4	
Les renseignements généraux	6	
La description des volets du programme et la nature de l'aide financière	7	
Projets de recherche	8	
Soutien aux équipes de recherche (subvention d'infrastructure)	8	
Soutien à la relève (bourses)	11	
Synthèse critique des résultats de recherche	12	
La lettre d'intention et les critères d'évaluation de pertinence	12	
Projets de recherche	13	
Soutien aux équipes de recherche (subvention d'infrastructure)	13	
Soutien à la relève (bourses)	14	
Synthèse critique des résultats de recherche	14	
La demande d'aide financière et les critères d'évaluation scientifique	15	
Projets de recherche	15	
Soutien aux équipes de recherche (subvention d'infrastructure)	16	
Soutien à la relève (bourses)	20	
Synthèse critique des résultats de recherche	22	
La procédure d'évaluation scientifique et l'annonce des résultats	22	
Les dates du concours et le début de la période de subvention ou de bourse	23	
Les renseignements	24	
Annexe : Modalités de financement annuel d'infrastructure pour les équipes	25	

LE CONTEXTE DU PROGRAMME

Le développement des connaissances sur les conséquences des jeux de hasard et d'argent, le renforcement de la prévention et du dépistage ainsi que l'amélioration des moyens d'intervention pour faire face aux problèmes en liens avec les jeux de hasard et d'argent, sont des objectifs prioritaires qui ont été affirmés dans le Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique 2002-2005, et qui demeurent toujours pertinents pour les prochaines années.

C'est pourquoi le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), ont renouvelé leur entente quant à la gestion d'un programme de recherche portant sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent, pour la période 2005-2008, afin d'assurer la poursuite du développement des connaissances nécessaires à la prise de décision gouvernementale dans ce domaine. Le MSSS a confié au Fonds le mandat de gérer le programme de recherche dans le but d'assurer la qualité scientifique des projets subventionnés ainsi que la rigueur du processus d'évaluation des propositions déposées.

Ce document présente les orientations du programme de recherche pour l'année 2005-2006. Celles-ci ont été établies par le Comité interministériel sur la recherche qui est sous la responsabilité du MSSS et responsable de l'orientation, du suivi du programme et du soutien à l'appropriation des connaissances de la recherche en liens avec les jeux de hasard et d'argent par les décideurs. Ce comité est composé de représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère des Finances, du ministère de la Sécurité publique, de la Régie des Alcools, des courses et des jeux, Loto-Québec, en collaboration avec le FQRSC.

Les domaines d'intérêt du programme portent sur les aspects sociaux et économiques du jeu qu'ils soient positifs ou non désirables pour les personnes, les familles, les proches, ou pour la collectivité. L'emphase est mise sur le développement des connaissances concernant les bénéfices, les préjudices et les coûts de même que sur l'environnement du jeu. Une attention particulière est apportée à la situation des personnes et des populations qui ont des problèmes de dépendance par rapport au jeu ainsi que celles qui sont plus à risque d'en développer. Une préoccupation doit être accordée à certains groupes considérés comme étant plus vulnérables notamment les jeunes, les personnes âgées, les personnes qui présentent des problématiques associées aux jeux de hasard et d'argent, les membres des communautés culturelles, les autochtones, les joueurs d'appareils de loterie vidéo et les utilisateurs de jeux de hasard et d'argent sur Internet.

À ce jour, la recherche, tant au Québec qu'au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment aux États-Unis, aux Pays-Bas et en Australie, a été axée principalement sur la documentation de la prévalence des problèmes générés par le jeu ainsi que sur les dimensions psychologiques liées à la dépendance au jeu. Par contre, la recherche sur les thématiques entourant les impacts sociaux, économiques, politiques et culturels des jeux de hasard et d'argent a été peu explorée. La tenue, à Whistler, Colombie-Britannique, en l'an 2000, d'un premier symposium international sur les répercussions sociales et économiques des jeux de hasard et d'argent, et les travaux les plus récents sur les impacts économiques ont mis en évidence la nécessité de diversifier les approches.

Les partenaires associés au programme invitent à nouveau les chercheuses et les chercheurs, les étudiantes et les étudiants de tous horizons à contribuer à cette ouverture vers d'autres perspectives de recherche dans ce domaine. À titre d'information, la liste des projets de recherche qui ont été financés dans le cadre des concours 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005 peut être consultée dans le site du FQRSC (sous les rubriques communiqués et archives). Les propositions qui seront déposées dans le cadre du concours

doivent combler les lacunes observées et permettre aux ministères et aux organismes publics concernés par cette problématique d'avoir accès à une information novatrice ainsi qu'à des données probantes sur les priorités retenues pour en maximiser les retombées.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de recherche portant sur *Les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent* vise l'élaboration, la réalisation et la diffusion de recherches pertinentes et novatrices sur cette thématique auprès d'un large éventail d'organismes décideurs. Il veut susciter une préoccupation constante quant à la disponibilité des données sur le sujet et à la conception d'indicateurs pour en mesurer les impacts.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- accroître le nombre et améliorer la qualité des recherches réalisées sur les impacts sociaux et économiques des jeux de hasard et d'argent ;
- inciter les chercheurs et les chercheuses de tous les domaines à cibler des thèmes jugés prioritaires pour le Québec ;
- susciter ou consolider des alliances de chercheurs et de chercheuses intéressés à se concerter sur cette thématique ;
- développer de nouveaux champs ou objets de recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent ;
- susciter la relève en invitant les étudiantes et les étudiants ainsi que les jeunes chercheurs et chercheuses à s'intéresser à la thématique des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent principalement par le biais de bourses de formation et en conviant les chercheurs et les chercheuses à les associer à leur projet ;
- mettre à la disposition des chercheurs et des chercheuses des moyens pour concevoir des stratégies de diffusion et de transfert des résultats de la recherche adaptées autant à la communauté scientifique qu'aux milieux de l'intervention, aux instances chargées de l'élaboration de politiques, de programmes de prévention et de traitement.

LES PRIORITÉS DE RECHERCHE POUR 2005-2006

Considérations particulières

- **Une attention particulière sera accordée aux propositions qui misent sur l'exploration de nouvelles approches du problème pouvant, dans certains cas, supposer l'application de méthodologies de type qualitatif ou longitudinal.**
- **Il en sera de même pour celles qui sont susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un cadre d'analyse pour mesurer les bénéfices, les préjudices et les coûts associés aux jeux de hasard et d'argent.**
- **L'accent doit également être mis sur l'étude des liens entre l'environnement du jeu, les bénéfices, les préjudices, les coûts, les populations ciblées dans le contexte et les comparaisons nationales et internationales lorsque requises.**

Thème 1 : Les bénéfiques, les préjudices et les coûts

Sous ce thème, les besoins de connaissances peuvent être de plusieurs ordres :

- 1.1 sociaux : la recherche d'un divertissement, d'un plaisir de même que des conséquences telles que la négligence familiale, l'isolement, le décrochage scolaire, etc. ;
- 1.2 économiques : les gains personnels, les revenus pour l'État, de même que des conséquences telles que l'appauvrissement, l'endettement, la perte d'emploi, etc.
- 1.3 sanitaires : la morbidité, la mortalité, etc.
- 1.4 légaux : les mesures légales mises en place pour la protection des personnes de même que des conséquences telles que la criminalité sous forme de prêts usuraires, fraudes, corruption, blanchiment d'argent, etc.¹

Thème 2 : L'environnement du jeu

Les recherches sur ce thème devraient permettre d'accroître les connaissances sur l'environnement social, culturel, politique et économique des jeux de hasard et d'argent. Les questions abordées sous ce thème doivent porter notamment sur :

- 2.1 l'offre de jeux : les différentes formes de publicité, l'accessibilité, la proximité, etc. ;
- 2.2 les éléments qui agissent sur la dépendance aux jeux ;
- 2.3 l'influence des nouvelles technologies incluant les jeux de hasard et d'argent sur Internet, les casinos virtuels ;
- 2.4 les particularités régionales ;
- 2.5 les représentations des jeux de hasard et d'argent ;
- 2.6 les caractéristiques des populations qui s'y adonnent ;
- 2.7 les facteurs à considérer pour protéger les personnes et les familles des excès du jeu et de leurs répercussions ;
- 2.8 le rôle de l'État comme régulateur.

¹ Un appel d'offres ciblé a été lancé en février 2004. Les besoins qui y étaient identifiés donnent un aperçu des thèmes portés à l'attention des chercheurs de ces domaines et sont toujours pertinents puisque le résultat du concours n'a pas permis de traiter l'ensemble de ces préoccupations. Le document peut être consulté à l'adresse suivante : (<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/programmes/pdf/appelcriminalite%20E9.pdf>) . Les résultats de ce concours sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/pdf/comm-cj05.pdf>.

JUSTIFICATION OBLIGATOIRE DES ASPECTS SUIVANTS DANS TOUTES LES PROPOSITIONS

Afin de maximiser la pertinence de leur proposition, les demandeurs devront obligatoirement démontrer :

- **qu'ils répondent à l'une ou l'autre des thèmes de recherche;**
- **que leur proposition explore des dimensions non étudiées, liées à la thématique ;**
- **que leur proposition est de nature multidisciplinaire c'est à dire qu'elle regroupe des personnes dont les expertises se situent dans deux disciplines ou plus ou que, si tel n'est pas le cas, que cela soit bien justifiée ;**
- **lorsque la proposition s'y prête, qu'ils ciblent un ou plusieurs des groupes plus vulnérables tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes présentant des problématiques associées aux jeux de hasard et d'argent, les membres des communautés culturelles, les autochtones, les joueurs d'appareils de loterie vidéo, les utilisateurs de jeux de hasard et d'argent sur Internet ;**
- **qu'ils abordent leur recherche dans une perspective comparative, canadienne et internationale, si la proposition s'y prête.**

Pour les propositions qui concernent une demande d'infrastructure d'équipe (fonctionnement ou émergence, voir annexe), elles devront faire la même démonstration tout en indiquant comment leur programmation, en plus de s'inscrire dans la thématique générale du programme, répond aux priorités de recherche 2005-2006.

LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Cette action concertée répond aux règles générales établies par le FQRSC quant à l'admissibilité des chercheurs et des étudiants, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle, aux montants alloués et aux périodes d'attribution.
- Toutes les informations sont inscrites dans le document *Programme des actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.fqrc.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>.
- Cette action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges. Elle s'adresse également aux étudiants de 3^e cycle et aux chercheurs postdoctorants.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.

- Le curriculum vitæ doit être complété via le site Internet du cv commun canadien à l'adresse suivante : http://www.fqpsc.gouv.qc.ca/cv_form/index.html. Il doit être transmis électroniquement au FQSC avant ou à la date limite fixée par le présent concours.
- Les pièces particulières (lettres d'autorisation ou d'appui, relevés de notes, etc.) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates fixées pour le dépôt des demandes électroniques. Le cachet de la poste ou d'une messagerie en fait foi. Pour une description détaillée des pièces nécessaires au dépôt d'une demande, prière de vous référer au document du programme des Actions concertées (<http://www.fqpsc.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>) selon le type de demande effectuée (projet ou synthèse, équipe, bourse).
- L'approbation du projet par un comité d'éthique est exigée avant l'octroi de la subvention à moins que les personnes puissent justifier qu'elles n'ont pas à remplir cette exigence. Dans ce dernier cas, elles doivent en aviser la personne gestionnaire dont le nom apparaît à la fin de cet appel d'offres et dans la lettre d'annonce de l'octroi de la subvention ou de la bourse. Une omission de le faire peut provoquer des délais dans le versement de la subvention ou de la bourse.
- Puisque cet appel d'offres s'inscrit dans le cadre des actions concertées, les personnes qui recevront un financement dans le cadre de ce programme **devront obligatoirement participer à des activités de suivi** de leur projet ou de leur programmation. Celles-ci seront organisées par le FQSC et permettront de mettre à profit l'évolution de leurs travaux et les résultats de ceux-ci auprès des partenaires de cette action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse.
- Les bénéficiaires de subventions ou de bourses devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le Ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

LA DESCRIPTION DES VOLETS DU PROGRAMME ET LA NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

IMPORTANT : À titre de chercheur principal, les chercheurs peuvent faire une proposition dans plus d'un volet du programme (ex : équipe + projet). Par contre, il n'est pas possible de faire plus d'une proposition par volet. À souligner que les détenteurs d'une subvention obtenue à la suite du concours 2004-2005, ne sont pas admissibles au concours 2005-2006 à titre de chercheur principal, sauf s'ils font une demande équipe (volet b). Ils peuvent cependant participer à une demande à titre de co-chercheur.

La subvention ou la bourse accordée doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche, de l'infrastructure d'équipe ou au déroulement des activités liées à la bourse. Seuls les postes budgétaires décrits ci-après sont admissibles : rémunération du personnel de recherche (dégagement de tâche d'enseignement sous certaines

conditions, assistantat de recherche, stagiaire de recherche postdoctorale, professionnel de recherche, technicien, personnel administratif), certains honoraires professionnels, frais de déplacement et de séjour, matériel et fourniture de recherche, certains frais de transport et de location, frais de télécommunication, fourniture informatique et achat de banques de données, frais de production, d'édition ou de reprographie, frais de traduction, achat d'équipement. Les frais liés à la diffusion et au transfert doivent être compris sous ces différentes rubriques.

Volet a) PROJETS DE RECHERCHE

En lien avec les priorités pour 2005-2006 identifiées en p.4-5 et les considérations particulières à prendre en considération identifiées dans l'encadré en p.4, seront soutenus sous ce volet les projets ou démarches les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du renouvellement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Il peut s'agir de travaux de nature fondamentale ou appliquée et dans tous les cas les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants.

L'aide financière accordée consiste en une subvention de recherche dont la valeur varie selon l'envergure du projet. Celui-ci peut s'échelonner sur une période devant se dérouler sur 2 ou 3 ans. Le montant maximum par subvention est de 150 000\$.

De plus, si le projet exige une méthodologie **de type longitudinal**, que la pertinence et l'utilité du projet et de ce type de méthodologie ainsi que de ses retombées potentielles sont adéquatement démontrées, celui-ci pourra bénéficier d'un renouvellement lorsque la subvention arrivera à échéance selon les conditions suivantes :

- que la demande de renouvellement se fasse dans le cadre des appels d'offres annuels sur les *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent* inscrits au programme des Actions concertées du FQRSC ;
- que les chercheurs aient fait la démonstration de l'intérêt du renouvellement de leur projet et de l'avancement des connaissances qu'il a permis ;
- et que leur demande satisfasse aux critères de qualité scientifique.

Volet b) SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE (SUBVENTION D'INFRASTRUCTURE)

Ce volet du programme permettra, à partir de la thématique des *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent*, de :

- soutenir l'approfondissement de thèmes de recherche qui nécessitent un effort concerté ;
- maximiser les retombées théoriques - enseignement et recherche - et les retombées pratiques - application et innovation ;
- permettre aux chercheurs et à leurs partenaires, le cas échéant, de se doter d'une infrastructure partagée ;
- accroître la capacité de recherche en facilitant la poursuite concomitante de plusieurs projets ;
- optimiser les conditions de formation et d'encadrement des étudiants de 2^e et de 3^e cycles ;
- créer des occasions de participation et d'intégration pour des postdoctorants et des nouveaux chercheurs ;

- contribuer à la formation d'étudiants de 1er cycle en les impliquant dans la réalisation d'activités de recherche, quand le contexte s'y prête.

La programmation devra être liée à la thématique *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent* et comporter des projets en lien avec les priorités 2005-2006 identifiées en p.4-5 et les considérations particulières identifiées dans l'encadré de la p.4.

Le programme s'adresse à des équipes universitaires, en partenariat ou non, à différents stades de développement (émergence, fonctionnement). La programmation de recherche réfère à un ensemble de projets, à divers stades de réalisation, construits en fonction d'un découpage thématique ou conceptuel qui permet d'explorer et d'approfondir un thème ou des questions de recherche selon diverses dimensions, divers angles d'analyse ou diverses approches méthodologiques; il est conçu de façon à pouvoir évoluer dans le temps et il se modifie d'une période de financement à l'autre par l'ajout de nouveaux projets et le retrait de projets complétés..

Définition d'une équipe

Chaque équipe doit être composée d'un minimum de 4 chercheurs universitaires (CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT) et de collègue (CHC), pouvant appartenir à diverses universités et disciplines auxquels peuvent se joindre des collaborateurs ayant le statut de chercheurs affiliés (CHA), gouvernementaux (CHG), industriels (CHI), hors Québec (CHH), visiteurs (VIS), chercheur sans affiliation institutionnelle reconnue (CHS), des stagiaires de recherche postdoctorale (STP) et des étudiants de 2e et 3e cycles. De plus, les chercheurs gouvernementaux (CHG), les praticiens-chercheurs (PC), les chercheurs d'établissement (CE) et les chercheurs affiliés (CHA) peuvent être des chercheurs réguliers dans les équipes en partenariat et en institut ou centre affilié universitaire.

Le Fonds reconnaît par ailleurs qu'il existe des domaines où l'expertise est plus rare. Dans ce genre de situation, il sera possible d'admettre des équipes de deux ou trois chercheurs à condition qu'il y ait une justification appropriée, c'est-à-dire qu'ils démontrent qu'ils ont déjà du financement de projet conjoint, qu'ils ont un rayonnement important dans leur domaine, dépassant largement les frontières de leur milieu de rattachement, et qu'ils encadrent un nombre raisonnable d'étudiants.

Deux types d'équipes sont admissibles au programme

- *Équipe universitaire.* Une équipe qui correspond à la définition de base mentionnée précédemment.
- *Équipe en partenariat.* Dans tous les projets du programme des Actions concertées, la collaboration de partenaires est encouragée pour favoriser la valorisation et l'appropriation des résultats de la recherche notamment. Dans une équipe qui se définit *en partenariat* toutefois, celui-ci devient plus formel et vise à favoriser la participation des partenaires des milieux et mettre également à contribution leur expertise dans la production de connaissances et dans le développement d'innovations. Cette configuration permet aux chercheurs universitaires de développer des problématiques qui recèlent à la fois des enjeux théoriques et des enjeux pratiques et leur permet de répondre aux besoins de développement des organisations externes en créant des alliances durables avec celles-ci. Une équipe peut ainsi s'adjoindre un certain nombre de partenaires : intervenants, professionnels, chercheurs ou gestionnaires appartenant à des organisations externes. Il peut s'agir d'organismes ou d'établissements des secteurs public, communautaire ou privé, engagés dans divers champs d'action ou encore dans la production de biens ou services dans le domaine social, économique ou culturel. **Pour que les partenaires soient reconnus comme membres de l'équipe et qu'un financement soit accordé sur cette base, les partenaires doivent être liés par une**

entente formelle (ou un projet d'entente) approuvée par les autorités de l'université et celles des organisations impliquées. Cette entente définit les obligations et les responsabilités des parties.

Deux étapes de développement

- *Équipe en émergence* : Le financement d'émergence vise les chercheurs intéressés à se concerter pour former une équipe et pour définir une programmation de recherche. Ce financement d'élaboration de programmation de recherche donne aux chercheurs un moyen de s'organiser et de se mobiliser pour participer éventuellement à la compétition comme équipe en fonctionnement.
- *Équipe en fonctionnement* : Une équipe dont les membres ont déjà des projets de recherche financés en commun et qui fait une première demande de financement d'infrastructure au FQRSC.

Autres conditions

- *L'appartenance à un centre et à une équipe* : Il est possible pour des chercheurs rattachés à un centre de recherche (qui reçoit un financement d'infrastructure) de soumettre une demande de financement au programme Soutien aux équipes de recherche à la condition que la valeur ajoutée soit démontrée. Dans cette situation, cette nouvelle demande d'infrastructure devrait être mise en relation avec les ressources dont l'équipe bénéficie à l'intérieur du centre.
- *L'appartenance à plusieurs équipes* : Les chercheurs et leurs partenaires externes ne peuvent faire partie, à titre de responsables ou de membres réguliers, que d'une seule équipe du Fonds Société et Culture. Ils peuvent toutefois être associés aux travaux d'autres équipes à titre de collaborateurs mais, dans ce cas, leur production scientifique n'est pas prise en considération lorsque les dossiers de ces équipes sont évalués. Cette mesure vise essentiellement à permettre aux équipes de recourir à toute l'expertise dont elles ont besoin et les chercheurs concernés doivent en démontrer le bien-fondé et préciser, à l'endroit approprié sur le formulaire, leur type de participation et le temps consacré à la réalisation des activités dans chacune des équipes auxquelles ils participent.

Financement de fonctionnement pour les équipes

- *Le financement d'infrastructure* sert à la coordination des activités et des projets de recherche de l'équipe et non à la réalisation de projet de recherche. De fait, les subventions accordées aux équipes sont des subventions du type «infrastructure» destinées à couvrir les frais de fonctionnement de l'équipe, c'est-à-dire toutes les ressources humaines et matérielles et tous les services en commun, non couverts par le budget d'infrastructure du centre de recherche ou de l'institut ou du centre affilié universitaire auquel l'équipe peut être rattachée le cas échéant, et nécessaires à la réalisation des activités de recherche.
- *Le montant de base* est attribué en fonction du programme et du budget présenté par l'équipe. À ce montant, s'ajoute un financement optionnel pour les équipes en partenariat, l'équipement et pour les activités de diffusion, de transfert et de valorisation, le cas échéant. Ces sommes sont allouées sur la base de la description et de la justification présentées par l'équipe. En plus du montant de base, une majoration peut être accordée aux équipes pour chaque chercheur de collègue qui serait membre régulier d'une équipe financée. Ce supplément est destiné aux chercheurs de collègue dans le but de défrayer en partie

les coûts de leurs travaux de recherche. Ce supplément est versé à l'équipe à la condition que le chercheur, qu'il obtienne ou non un dégageant de sa tâche d'enseignement, participe activement aux travaux de recherche de l'équipe. Une seconde majoration est prévue pour les équipes interrégionales. Ce supplément sert à défrayer les coûts liés à la distance (déplacements, visioconférence, etc.) entre les membres réguliers de l'équipe.

- Les montants peuvent varier de 30 000\$ à 45 000\$ par an pour une durée de 2 ans pour les équipes en émergence et de 45 000\$ à 180 000\$ par an pour une durée de 4 ans pour les équipes en fonctionnement; dans ce dernier cas les subventions sont renouvelables. Les informations concernant les modalités des subventions offertes aux équipes, sont présentées en annexe 1. Les critères d'évaluation sont ceux inscrits dans le présent document aux sections «La lettre d'intention» et «La demande d'aide financière». Pour les équipes qui recevront une subvention d'équipe en fonctionnement, une évaluation de mi-parcours (après 2 ans) organisée par le FQRSC et auquel participe le MSSS, permettra de faire le point sur l'évolution de la programmation de recherche.

Volet c) **SOUTIEN À LA RELÈVE (BOURSES)**

Sous ce volet du programme il s'agit de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche sur la thématique du programme et d'aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre leur recherche sur cette thématique à l'étude. La multitude d'objets de recherche potentiels et les lacunes dans les connaissances observées démontrent qu'il y a de nombreuses possibilités de formation et de recherche sous ce thème. Les étudiantes et les étudiants sont donc encouragés à y faire une demande de bourse et leurs superviseurs à les y encourager. Deux initiatives sont proposées sous ce volet :

Bourse de doctorat en recherche

L'objectif de la bourse doctorale est de former une relève sous la thématique des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent. La valeur maximale d'une bourse de doctorat est de 25 000\$ par année pour une période de trois ans. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, soit neuf sessions, un boursier peut recevoir un maximum de 75 000\$. Pour l'ensemble des règles régissant l'octroi de bourses doctorales, voir dans le site Internet du Fonds, sous la rubrique *Appui à la relève*.

Bourse postdoctorale

L'objectif de la bourse postdoctorale est de contribuer à assurer la relève œuvrant dans les divers milieux de la recherche, en aidant les nouveaux diplômés de doctorat à élargir leur champ de recherche pour y inclure celui sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent. La valeur maximale d'une bourse postdoctorale est de 40 000\$ par année pour une période maximale de 2 ans. La durée minimale de cette bourse est de 6 mois. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, un boursier peut donc recevoir un maximum de 4 versements pour un total de 80 000\$. Pour l'ensemble des règles régissant l'octroi de bourses postdoctorales, voir dans le site Internet du Fonds sous la rubrique *Appui à la relève*.

Volet d) **SYNTHÈSE CRITIQUE DE RÉSULTATS DE RECHERCHE**

La synthèse critique de résultats de recherche vise à faire le point sur l'état des connaissances dans l'un ou l'autre des objets de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel d'offres et, s'il y a lieu, à faire une recension des études réalisées dans les milieux de pratique. La recension des écrits ne doit pas être un catalogue de résultats, mais une synthèse critique des recherches récentes sur le thème proposé.

Sous ce volet, la valeur maximale d'une subvention est de 25 000\$ pour un an. La subvention doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la synthèse.

LA LETTRE D'INTENTION ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE PERTINENCE

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre des formes de subventions ou bourses de ce programme doivent **obligatoirement** remplir le formulaire de lettre d'intention dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : www.fqrsc.gouv.qc.ca.

La lettre d'intention permet d'éviter aux demandeurs de mettre beaucoup de temps dans le développement d'un devis détaillé alors que leur interprétation de la thématique ou des priorités peut ne pas répondre aux objectifs et priorités établis dans l'appel d'offres. Pour une demande de soutien aux équipes de recherche elle a, en plus des objectifs précédents, celui de s'assurer que la formation d'une équipe ou sa consolidation tient compte des objectifs et des caractéristiques du programme thématique sur les Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent.

À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est requis et celui du chercheur responsable de l'équipe pour les demandes de soutien aux équipes de recherche.

Un comité, formé des partenaires de l'action concertée, évalue la pertinence des propositions soumises et de leurs retombées par rapport aux besoins et objectifs de l'appel d'offres. Pour le concours 2005-2006, il accordera une attention particulière aux propositions qui mettront l'accent sur les dimensions prioritaires identifiées en p.4-5. Il peut aussi faire des recommandations sur des pistes permettant aux demandeurs de répondre de façon plus pertinentes aux attentes. Il fait ses recommandations au Fonds qui invite ceux et celles qui ont été retenus à présenter une demande de subvention ou à faire leur demande de bourse. L'évaluation de la lettre d'intention est assortie d'un seuil de passage de 70%.

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention sont transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs et chercheuses ont donc intérêt à tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou à expliquer leur choix de ne pas le faire.

Volet a) Les critères d'évaluation des lettres d'intention pour **LES PROJETS DE RECHERCHE** sont les suivants :

- **Adéquation du projet aux priorités 2005-2006 exprimés dans l'appel d'offres (60 points);**

Indicateurs

Pertinence du projet par rapport aux priorités 2005-2006 identifiées en p. 4-5 ;

Adéquation du projet aux champs et populations ciblées, si la proposition s'y prête, et aux considérations particulières identifiées dans l'encadré en p.4;

Prise en considération des dimensions nationales et internationales et des réalités différenciées des hommes et des femmes, s'il y a lieu;

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées (30 points);**

Indicateurs

Applicabilité des résultats attendus;

Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances;

Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.

- **Lien avec des partenaires du milieu (10 points).**

Indicateur

Implication et degré de collaboration des partenaires, potentiels utilisateurs des résultats de la recherche.

Volet b) Les critères d'évaluation des lettres d'intention pour le **SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE (SUBVENTION D'INFRASTRUCTURE)** sont les suivants, que les équipes soient en émergence ou en fonctionnement :

- **Adéquation de la programmation de l'équipe au programme thématique Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent (60 points)**

Indicateurs :

Pertinence de la programmation par rapport à la thématique, aux objectifs du programme et aux priorités identifiées en p.4-5;

Illustration de l'originalité de la programmation de l'équipe pour répondre aux questions liées à cette thématique ;

Adéquation du projet aux champs et populations ciblées, si la proposition s'y prête, et des considérations particulières identifiées dans l'encadré en p.4; ;

Prise en considération de comparaisons nationales et internationales, des réalités différenciées des hommes et des femmes, s'il y a lieu.

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées (30 points)**

Indicateurs :

Indication sur l'impact potentiel de la programmation et des projets pour l'orientation et l'application de politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ;
Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.

- **Lien avec des partenaires du milieu (10 points)**

Indicateur :

Implication et degré de collaboration des partenaires ou d'utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.

Volet c) Les critères d'évaluation des lettres d'intention pour le **SOUTIEN À LA RELÈVE (BOURSES)** sont les suivants :

- **Adéquation du projet de bourse aux priorités établies pour l'année 2005-2006 et aux champs ciblés (60 points)**

Indicateurs :

Pertinence du projet par rapport aux priorités identifiées en p.4-5 ;
Adéquation du projet aux champs et populations ciblées, si la proposition s'y prête, et aux considérations particulières identifiées dans l'encadré en p.4;

- **Nature et la portée des retombées anticipées du programme d'études (30 points)**

Indicateurs :

Applicabilité des résultats attendus ;
Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances.

- **Stratégies prévues pour le transfert des connaissances (10 points)**

Indicateur :

Qualité de la stratégie de transfert, notamment auprès des partenaires du programme.

Volet d) Les critères d'évaluation des lettres d'intention pour **LA SYNTHÈSE CRITIQUE DE RÉSULTATS DE RECHERCHE** sont les suivants :

- **Adéquation du projet aux priorités 2005-2006 (60 points)**

Indicateurs :

Pertinence du projet par rapport aux priorités identifiées en p.4-5 ;
Adéquation du projet aux champs et populations ciblées, si la proposition s'y prête, et aux considérations particulières identifiées dans l'encadré en p.4 ;
Prise en considération de comparaisons nationales et internationales, des réalités différenciées des hommes et des femmes, s'il y a lieu.

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées (40 points)**

Indicateurs

Applicabilité des résultats attendus ;

Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ;

Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.

LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

Toutes les demandes de subventions ou de bourses doivent être complétées de façon électronique dans le site Internet du FQRSC sur les formulaires prévus à cet effet pour chaque volet du programme dans la rubrique *Demande d'aide financière au programme des actions concertées*, sous le volet programme des Actions concertées. Dans chaque formulaire, les demandeurs trouveront les rubriques qui doivent être prises en considération. Une version PDF des formulaires est disponible afin de faciliter la consultation sur toutes les rubriques et toutes les pièces à joindre aux différentes demandes.

Pour les propositions du concours 2005-2006, à valeur scientifique équivalente, celles qui se préoccupent des considérations particulières à prendre en considération, identifiées dans l'encadré en p.4, seront privilégiées.

Volet a) Demande d'aide financière pour **LES PROJETS DE RECHERCHE**

À titre indicatif, le formulaire comprend notamment la problématique, les objectifs, la méthodologie, les étapes de réalisation et de suivi des travaux de recherche, les retombées anticipées, le rôle et les fonctions des membres de l'équipe de recherche, les dispositions concernant la diffusion et le transfert des résultats et la bibliographie. Un nombre maximum de 10 pages est prévu pour la description du projet. Pour les autres composantes du formulaire, le nombre de pages maximum est inscrit sous chacune des rubriques. Les conditions d'octroi de ces subventions sont les mêmes que celles indiquées dans les règles générales communes des Fonds de recherche du Québec. L'évaluation des projets est assortie d'un seuil de passage de 70% pour le critère de la qualité scientifique du devis proposé.

Les critères de l'évaluation scientifique sont les suivants :

- **Qualité scientifique du devis proposé (50 points)**

Indicateurs

Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique ;

Pertinence et adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie ;

Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données ;

Pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine ;

Précision et réalisme de l'échéancier et des prévisions budgétaires.

- **Capacité scientifique des chercheurs (20 points);**

Indicateurs

Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) ;

Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée.

- **Retombées anticipées (20 points).**

Indicateurs

Démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel d'offres ;

Démonstration de l'efficacité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche ;

Qualité et degré d'implication des milieux partenaires ;

Importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel d'offres.

- **Contribution à la formation de chercheurs (10 points).**

Indicateur

Importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche.

Volet b) Demande d'aide financière pour le SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE (subvention d'infrastructure)

Les critères d'évaluation des demandes de financement sont les suivants selon les différents profils d'équipe (équipe universitaire en émergence, équipe universitaire en fonctionnement, équipe en partenariat en émergence, équipe en partenariat en fonctionnement) .

À remarquer que certains critères sont assortis d'un seuil de passage de 70%.

Équipe universitaire en émergence

- **Effet structurant de la subvention de programmation (20 points) (seuil de passage de 70%)**

Indicateurs

Démonstration des avantages de la mise en commun des expertises des chercheurs pour le développement d'une programmation liée aux *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent*;

Démonstration de l'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs pour construire une programmation.

- **Qualité scientifique de la programmation à développer (30 points)**

Indicateurs

Pertinence scientifique du thème choisi pour l'avancement des connaissances dans le domaine ;

Cohérence de la problématique, des objectifs et des axes envisagés en vue d'une exploration systématique du thème.

- **Compétence des membres de l'équipe (20 points)**

Indicateurs

Capacité du responsable scientifique de mener à bien les activités de programmation et de concertation prévues ;
Complémentarité des expertises des chercheurs et l'avancement différencié en carrière des chercheurs qui formeront l'équipe ;
Compétence scientifique des chercheurs qui formeront l'équipe.

- **Retombées du programme de recherche (20 points)**

Indicateurs

Impacts potentiels du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour le milieu des partenaires de l'appel d'offres
Adéquation entre la programmation présentée et les objectifs et les priorités définies dans l'appel d'offres.

- **Formation à la recherche (10 points)**

Indicateur

Intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation).

Équipe universitaire en fonctionnement

- **Qualité scientifique de la programmation (30 points)**

Indicateurs

Pertinence du programme de recherche proposé pour l'avancement des connaissances sur les *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent* ;
Articulation des axes de recherche avec la problématique générale, la cohérence entre les objectifs de chacun des axes et les projets de recherche qui y sont rattachés et la pertinence des approches méthodologiques.

- **Compétence des membres de l'équipe (30 points)**

Indicateurs

Expérience du responsable scientifique et sa capacité de fournir le leadership nécessaire à la réalisation du programme de recherche ;
Complémentarité des expertises et l'avancement en carrière différencié des chercheurs membres réguliers de l'équipe ;
Compétence et productivité scientifique des chercheurs membres réguliers de l'équipe.

- **Retombées du programme de recherche (20 points)**

Indicateurs

Adéquation entre la programmation présentée et les objectifs et les priorités définies dans l'appel d'offres ;
Impact du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour le milieu des partenaires de l'appel d'offres ;

Pertinence et qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances, y compris auprès des partenaires de l'action concertée.

- **Formation à la recherche (20 points)**

Indicateur

Intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation).

Équipe en partenariat en émergence

- **Effet structurant de la subvention de programmation (20 points) (seuil de passage de 70%)**

Indicateurs

Démonstration des avantages de la mise en commun des expertises des chercheurs et des partenaires pour le développement d'une programmation ;

Démonstration de l'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs et leurs partenaires pour construire une programmation.

- **Qualité scientifique de la programmation à développer (20 points)**

Indicateurs

Pertinence scientifique du thème choisi pour l'avancement des connaissances et pour le développement d'applications pratiques en lien avec les *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent*;

Cohérence de la problématique, des objectifs et des axes envisagés en vue d'une exploration systématique du thème.

- **Compétence des membres de l'équipe (20 points)**

Indicateurs

Capacité du responsable scientifique et du co-responsable partenaire de mener à bien les activités de programmation et de concertation prévues ;

Complémentarité des expertises des chercheurs et des partenaires et l'avancement différencié en carrière des chercheurs qui formeront l'équipe.

- **Retombées du programme de recherche (20 points)**

Indicateurs

Impacts potentiels du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour le milieu des partenaires de l'appel d'offres ;

Adéquation entre la programmation présentée et les objectifs et les priorités définies dans l'appel d'offres.

- **Qualité du partenariat (15 points) (seuil de passage de 70%)**

Indicateurs

Adéquation du programme de recherche aux besoins et aux objectifs des partenaires ;

Bénéfices mutuels attendus de la recherche en partenariat, par les chercheurs et les partenaires, sur les plans scientifique et pratique.

- **Formation à la recherche (5 points)**

Indicateur

Intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation).

Équipe en partenariat en fonctionnement

- **Qualité scientifique de la programmation (25points)**

Indicateurs

Pertinence du programme de recherche proposé pour l'avancement des connaissances et pour le développement d'applications pratiques en lien avec les *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent*,
Articulation des axes de recherche avec la problématique générale, la cohérence entre les objectifs de chacun des axes et les projets de recherche qui y sont rattachés et la pertinence des approches méthodologiques.

- **Compétence des membres de l'équipe (25 points)**

Indicateurs

Expérience du responsable scientifique et du co-responsable partenaire et leur capacité de fournir le leadership nécessaire à la réalisation du programme de recherche ;
Compétence des partenaires, l'avancement en carrière différencié et la complémentarité des expertises des chercheurs membres réguliers de l'équipe ;
Productivité scientifique et l'expérience dans la réalisation d'activités de formation et de transfert des membres réguliers de l'équipe.

- **Retombées du programme de recherche (20 points)**

Indicateurs

Adéquation entre la programmation présentée, les objectifs et les priorités définies dans l'appel d'offres ;
Impact du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour le milieu des partenaires de l'appel d'offres ;
Pertinence et qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances, y compris auprès des partenaires de l'action concertée.

- **Qualité du partenariat (25 points) (seuil de passage de 70%)**

Indicateurs

Adéquation du programme de recherche aux besoins et aux objectifs des partenaires ;
Bénéfices mutuels attendus de la recherche en partenariat, par les chercheurs et les partenaires, sur les plans scientifique et pratique ;
Qualité du partenariat établi, niveau d'engagement et modalités de participation des partenaires.

- **Formation à la recherche (5 points)**

Indicateur

Intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation).

Volet c) Demande d'aide financière pour le **SOUTIEN À LA RELÈVE (BOURSES)**

Les conditions d'admissibilité et d'octroi de ces bourses sont celles inscrites dans le site Internet sous le programme de bourse quant aux pièces à fournir (<http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/programmes/bourses/index.html>). Celles-ci doivent être reçues au plus tard le 20 avril 2005 à 16h.

Bourse de doctorat en recherche

Les critères de l'évaluation scientifique pour les **demandes de bourse de doctorat** en recherche sont:

- **Excellence du dossier universitaire (35 points)**

Indicateurs :

Moyenne cumulative obtenue ;
Progression et la durée dans les études.

- **Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche (25 points)**

Indicateurs :

Justification de la demande et la présentation générale du dossier ;
Expérience et réalisations du candidat ainsi que ses lettres d'évaluation.

- **Qualité de l'intérêt scientifique du projet de recherche (25 points)**

Indicateurs :

Originalité du projet, la clarté des objectifs et la pertinence de la méthodologie avec ceux-ci ;
Contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine.

- **Pertinence du projet doctorale par rapport aux priorités du programme (15 points)**

Indicateurs :

Adéquation entre le projet et, d'une part, les priorités 2005-2006 définies dans le programme en p. 4-5 et, d'autre part, les considérations particulières identifiées en p.4 ;
Importance des retombées potentielles pour la société.

Bourse postdoctorale

Les critères de l'évaluation scientifique des **demandes de bourse postdoctorale** sont :

- **Qualité scientifique du projet et du milieu de recherche (50 points)**

Indicateurs :

Clarté et la précision de l'approche théorique et des objectifs, la pertinence de la méthodologie ;
Originalité du projet et sa contribution à l'avancement des connaissances ;
Qualité et pertinence du milieu de recherche par rapport au projet proposé.

- **Qualité scientifique du candidat (40 points)**

Indicateurs :

Compétence par rapport au projet proposé ;
Expériences pertinentes et les réalisations scientifiques.

- **Pertinence du projet doctorale par rapport aux priorités du programme (10 points)**

Indicateurs :

Adéquation entre le projet et, d'une part, les priorités 2005-2006 définies dans le programme en p.4-5 et, d'autre part, les considérations particulières identifiées en p.4 ;
Importance des retombées potentielles pour la société.

Volet d) Demande d'aide financière pour **LA SYNTHÈSE CRITIQUE DE RÉSULTATS DE RECHERCHE**

Les pièces nécessaires sont les mêmes que pour les projets. Toutefois, dans la description du projet, à remplir dans le formulaire, le chercheur devra inscrire le cadre de référence de la synthèse liée au thème proposé, la perspective d'analyse, la méthode de collecte et de classification des documents et des données, les étapes de réalisation, le plan de diffusion et les retombées attendues. Un maximum de 8 pages est consacré à cette partie du devis.

Les critères de l'évaluation scientifique des demandes d'aide financière sont les suivants :

- **Qualité scientifique du projet (50 points)**

Indicateurs :

Stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire ;
La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention.

- **Qualité de l'équipe de recherche (20 points)**

Indicateurs :

Aptitude de la personne qui demande la subvention et son équipe, à réaliser le projet ;
Démonstration de la compétence dans le champ particulier de l'objet d'étude.

- **Diffusion (20 points)**

Indicateurs :

Qualité du plan de diffusion ;
Prise en considération des partenaires dans le plan de diffusion.

- **Pertinence du projet en lien avec les priorités du programme (10 points)**

Indicateurs :

Adéquation entre le projet et les priorités 2005-2006 définies dans le programme et aux dimensions prioritaires identifiées en p.4-5 ;
Importance des retombées potentielles pour la société.

LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et des évaluatrices et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires venant des milieux scientifiques. Les membres de ces comités sont choisis d'après leur champ de compétence et leur expérience en matière de recherche subventionnée.

L'évaluation des demandes est effectuée par un ou des comités d'évaluation qui, au besoin, peuvent requérir l'avis d'experts externes. Les membres du comité d'évaluation comme les experts peuvent provenir du Québec, du Canada ou de l'étranger. Les comités d'évaluation assument la responsabilité du processus d'évaluation en tenant compte des normes de qualité en usage ainsi que des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées. Les comités d'évaluation évaluent les demandes selon les critères d'évaluation inscrits dans ce programme. Pour tous les volets, les prévisions budgétaires sont également évaluées. Les comités d'évaluation ont également la tâche de classer au mérite l'ensemble des demandes en identifiant celles qui peuvent faire l'objet d'un financement. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations à titre d'observateur.

Le conseil d'administration du Fonds et les partenaires de l'Action concertée reçoivent les recommandations des comités d'évaluation et prennent les décisions de financement.

LES DATES DE CONCOURS ET LE DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION OU DE BOURSE

Une lettre d'intention est obligatoire pour tous les types de demande admissibles à ce programme. Le formulaire de **lettre d'intention**, disponible dans le site Internet du Fonds sous l'appellation « Lettre d'intention du Programme des actions concertées », doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 2 FÉVRIER 2005 à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi.

Les formulaires de demande de financement pour les **projets de recherche**, et pour le **soutien aux équipes** sont disponibles dans le site Internet du Fonds sous l'appellation « Demande d'aide financière du Programme des actions concertées », ainsi que les formulaires pour les **demandes de bourses** doctorales et postdoctorales. Ils doivent être transmis au plus tard le **MERCREDI 20 AVRIL 2005 à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi.

L'annonce officielle des résultats des concours est prévue pour la fin juin 2005. Le début des projets et de l'octroi des bourses est prévu pour le 1^{er} juillet mais pourra être différé jusqu'au 1^{er} septembre dépendamment du temps mis à obtenir le certificat d'éthique, s'il y a lieu.

LES RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme Jeux-2005-2006
 140, Grande-Allée Est, 4^e étage,
 Québec (Québec), G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :	Pour toute question d'ordre technique :
Nathalie Roy, Gestionnaire des actions concertées Fonds de recherche sur la société et la culture Téléphone : (418) 643-7582 poste 3138 Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca	Centre d'assistance technique Fonds québécois de recherche sur la société et la culture Téléphone : (418)646-3669 ou (pour l'extérieur de la région de Québec) 1-866-621-7084 Courriel : Centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

ANNEXE 1

MODALITÉS DE FINANCEMENT ANNUEL D'INFRASTRUCTURE POUR LES ÉQUIPES DE RECHERCHE

a) Financement de base

Description du montant de base	Volet émergence (24 mois)	Volet fonctionnement (48 mois)
	Maximum 45 000\$ par année	Maximum : 180 000\$ par année
Le montant de base est la somme allouée pour se procurer les ressources humaines et matérielles nécessaires au fonctionnement de l'équipe	Maximum : 30 000\$/an Dépenses associées à la concertation et à la formulation d'un programme de recherche : définition et articulation de la thématique, formulation des objectifs, élaboration de projets, recension d'écrits, recrutement de professionnels et de techniciens de recherche, coordination des activités de recherche, de formation, de partenariat déjà amorcées, préparation de demandes de subvention	Entre 45 000\$ et 100 000\$/an Dépenses associées à la coordination des activités de recherche, de formation, d'embauche d'auxiliaires, de professionnels et de techniciens de recherche, rémunération partielle de stagiaires postdoctoraux, dégageement de charge d'enseignement ou de charge professionnelle ou administrative pour des tâches de gestion et de coordination, organisation et participation à des activités de diffusion, de transfert ou d'échange de connaissances, formalisation de connaissances à des fins d'intervention, transposition de résultats de recherche sous forme d'innovations technologiques
Dégagements de la tâche d'enseignement	Tâches de gestion et de coordination (Les dégagements de la tâche d'enseignement pour des activités de recherche ne sont pas admissibles.)	Tâches de gestion et de coordination
Administration et secrétariat	Rémunération du personnel requis	Rémunération du personnel requis
Professionnels, techniciens et étudiants attachés aux services en commun	Formulation et élaboration de la programmation et coordination de projets de recherche	Coordination de projets de recherche, préparation de demandes de subvention, de rapports de recherche, etc.
Consultants, chercheurs invités	Honoraires, déplacements et frais de séjour	Honoraires, déplacements et frais de séjour

Autres frais de services en commun	Reprographie, téléphone, documentation	Reprographie, téléphone, documentation
Déplacements	Membres de l'équipe et personnel de recherche	Membres de l'équipe et personnel de recherche (ces sommes peuvent être affectées aux déplacements effectués pour diffuser des résultats de recherche)
Formation de chercheurs et de personnel hautement qualifié	Frais reliés directement aux activités de formation et de dépannage (Le dépannage est accordé pour une courte période aux étudiants qui se consacrent à des activités de recherche.)	Frais reliés directement aux activités de stage, de formation et de dépannage Rémunération partielle de chercheurs postdoctoraux et de chercheurs-boursiers

b) Financement optionnel

Financement optionnel	Volet émergence (24 mois)	Volet fonctionnement (48 mois)
Équipement	Achat et location d'équipement pour les activités se rapportant à l'élaboration de la programmation Maximum : 5 000\$/an	Achat et location d'équipement requis; ces sommes d'appoint s'ajoutent aux montants déjà disponibles dans les projets de recherche Maximum : 15 000\$/an
Partenariat (Seules les équipes en partenariat et celles en IU et en CAU peuvent recevoir un supplément pour des activités de partenariat)	Activités et rencontres de concertation, frais de déplacement des partenaires et autres coûts directement reliés aux travaux de recherche en partenariat Dégagements de la tâche pour les partenaires des organisations externes pour participation aux travaux de l'équipe de recherche (intervenants, professionnels ou gestionnaires) Maximum : 10 000\$/an	Tâches de gestion et de coordination Activités et rencontres de concertation, frais de déplacement des partenaires et autres coûts directement reliés aux travaux de recherche en partenariat Dégagements de la tâche pour les partenaires des organisations externes pour participation aux travaux de l'équipe de recherche (intervenants, professionnels ou gestionnaires) Maximum : 40 000\$/an
Diffusion	NE S'APPLIQUE PAS	Activités de publication ou de préparation de communication (organisation, participation et réalisation d'activités de

		diffusion); ces sommes d'appoint s'ajoutent aux montants déjà disponibles dans les projets de recherche Maximum : 3 000\$/an
Transfert	NE S'APPLIQUE PAS	Activités d'échange et de partage de connaissances organisées par les chercheurs et leurs partenaires à l'intention des utilisateurs potentiels des résultats des recherches Maximum : 7 000\$/an
Valorisation	NE S'APPLIQUE PAS	Activités de mise en valeur des résultats à l'intention ou à la demande des utilisateurs (conception, validation, ou expérimentation d'instruments, de procédés, de techniques, de méthodes, de modèles ou de systèmes utiles dans l'action ou dans la production de biens ou de services) Maximum : 15 000\$/an